

LES MESURES PREVENTIVES TOUJOURS EN APPLICATION

Les barrages à moitié vides

Les barrages sont à moitié vides. Les derniers apports pluviométriques ont permis un petit saut quantitatif sans pour autant éliminer les mesures préventives prises par le ministère des Ressources en eau. En début de semaine, le taux de remplissage national se situait autour de 42,18% au niveau des 57 barrages en exploitation dans le pays. Après les dernières précipitations, ce taux est estimé à 44,64%.

Selon le ministère des Ressources en eau, il a été enregistré durant les dernières 72 heures un volume de 323 millions de m3. Ces derniers s'ajoutent, d'après les données fournies par le

département de Sellal, aux 144 millions de m3 annoncés précédemment, ce qui donne un volume global de 467 millions de m3 représentant 44,64% de remplissage.

En effet, d'après un communiqué émis par ce département, ces apports complémentaires ont été enregistrés principalement dans les régions est avec 62,73% de taux de remplissage, le centre avec 59,51%, l'ouest avec 26,10% et le Cheliff avec 21,75%.

Le taux global est ainsi presque identique à celui de l'année dernière à la même période et qui se situait au mois de mars 2006 à 45,17%.



Photo: S. Samir / S. G.

Néanmoins, le ministère des Ressources en eau devra être amené à prendre

d'autres mesures pour faire face à la demande et notamment à la sécheresse. C'est

ce qu'avait déjà laissé entendre, Abdelmalek Sellal, ministre des

Ressources en eau. Ce dernier a précisé que son département aura à réévaluer les mesures préventives prises au mois de novembre dernier pour faire face à la sécheresse. Les mesures exactes qui devront être prises n'ont pas été développées par le premier responsable de ce département. Elles permettront une meilleure recharge des nappes souterraines et également gérer cette ressource pour prévenir d'éventuelles pénuries.

Les restrictions, selon les déclarations du ministère des Ressources en eau, seront les plus ressenties par les wilayas de Sidi-Bel-Abbès et Ain-Temouchent. Pour les régions centre et est, les mesures qui seront appliquées seront de moindre impact.

Dans la wilaya d'Alger, une station de dessalement d'eau devra être effective fin septembre 2007 avec une capacité de 200 000 m3 par jour.

Il est à rappeler que depuis le mois de novembre dernier, des mesures "souples" ont été prises, notamment pour le secteur de l'agriculture qui a vu son quota d'eau diminué. Il s'agit d'une réduction de 40%. Et les ménages ont subi une baisse minime de l'alimentation.

Meriem Ouyahia

activités frauduleuses qui ont touché principalement les régions de Bordj et Sétif se résumerait à trois institutions bancaires, à savoir la BDL de Bordj, Société Générale et Trast Banque de Sétif. Plusieurs "délits" pèsent sur la bande, à savoir le faux et usage de faux, la falsification de documents bancaires officiels, la fausse déclaration de propriété et la fraude fiscale.

Comparés devant le procureur général, les cinq malfaiteurs ont été placés sous mandat de dépôt en attendant la suite de l'enquête.

Saâdène Ammara

BORDJ-BOU-ARRERIDJ

Coup de filet de la PJ : cinq faux importateurs sous mandat de dépôt

Suite à une plainte déposée par la direction des impôts de Bordj-Bou-Arreridj auprès des services de la police économique affiliée à la PJ portant sur la découverte de plusieurs opérations de falsification dans des dossiers d'importation, en l'occurrence des certificats de domiciliation

bancaire, une enquête a été ouverte pour en déterminer les responsabilités.

Selon une source de la recette principale, les contrôles avaient permis de déceler 33 spécimens de certificats falsifiés non conformes aux modèles habituellement utilisés au niveau des

banques, tous non enregistrés au niveau des services des impôts de Bordj-Bou-Arreridj.

Les faux documents étaient, selon la PJ, utilisés dans des transactions d'importation d'une société virtuelle inventée et librement gérée par cinq personnes âgées entre 32 et 38 ans dont deux

intermédiaires qui recevaient des commissions sur chaque transaction, étant les propriétaires "réels" du registre du commerce.

Il s'agit en fait de deux jeunes commerçants dont un Sétifien et un Tiareti dans le rôle de complices et de trois Bordjiens dont un entrepreneur, un commerçant et un ingénieur informaticien lequel avait reconnu au cours de l'interrogatoire que le matériel informatique perquisitionné lui servait à confectionner des modèles d'attestations falsifiées.

Les trafiquants avaient reconnu également que leurs

Publicité

Le N° 7 chez votre buraliste

سيارات
DZ AUTOS

Interview
Hassine Rebrab

نouveautés
كارتون
المجدد
لكيا قادم

ALGERE AUSSI
Le système de production de Henkel en début

BMW

NISSAN

2007 année riche

CHEVROLET

Boxer : le pro

اطلبوها عند الاكشاك

SESSION CRIMINELLE DE LA COUR D'ALGER

Le procès d'un terroriste révèle des dysfonctionnements dans l'application de la charte pour la réconciliation

Le procès d'un terroriste, qui devait être jugé hier par le tribunal criminel de la cour d'Alger, a démontré les dysfonctionnements dans l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation de Abdelaziz Bouteflika.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - L'affaire Sayoud Hamza a été renvoyée, hier, par la cour d'Alger, qui siège en session criminelle. Accusé d'appartenance à un groupe terroriste, ce jeune de 25 ans n'était pas présent à l'audience.

Ce dernier est en fait détenu à la prison de Blida et il semblerait que la procédure de transfert vers un établissement de la capitale, en prévision de son jugement, n'a pas été effectuée à temps. Mais au-delà de ce contretemps d'ordre administratif, le cas de ce terroriste démontre les dysfonctionnements dans la gestion des dispositions de la charte pour la réconciliation nationale.

Rencontrés hier au niveau de la salle d'audience, les avocats de la défense ont indiqué que leur mandant a bénéficié des mesures de cette charte

alors qu'il était emprisonné à Bouira. Il avait alors été arrêté en 2000 pour appartenance à un groupe islamiste armé. Selon eux, Sayoud Hamza a été arrêté une nouvelle fois à Alger suite à la diffusion d'un mandat d'arrêt. Ils ajouteront que les actes pour lesquels il est poursuivi ne pourraient le concerner car il était détenu à Bouira.

«Nous demanderons sa relaxe car les éléments du groupe terroriste qui ont commis ces actes ont tous bénéficié

de dispositions de la charte pour la réconciliation nationale», ajoutèrent les deux avocats de la défense.

Notons que le groupe armé en question n'est autre que le GSPC et que son ex «émir», Hassan Hattab en l'occurrence, est également cité dans cette affaire.

Les deux avocats comptent s'appuyer sur ces arguments pour défendre leur client lors de l'audience prévu le 7 avril prochain.

T. H.

De la science politique aux sciences de l'agriculture

Notre ami Mohamed Chafik Mesbah, déjà titulaire de plusieurs diplômes de l'enseignement supérieur (licence de sociologie délivrée par l'université de la Sorbonne, DES en sciences politiques obtenu auprès de l'université du Panthéon, doctorat d'Etat en sciences politiques soutenu à l'université d'Alger et, enfin, diplôme du Royal Collège of Defence Studies de Grande-Bretagne) vient de présenter, avec succès, un projet de recherche pour accéder en deuxième année de maîtrise en sciences de l'agriculture au sein de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier. Son thème de recherche porte sur la relation entre le mode de propriété foncière rurale et le mode d'exploitation agricole. Son directeur de recherches est le professeur Omar Bessaoud, spécialiste des questions agricoles algériennes et méditerranéennes. Bonne chance pour notre ami !